

## **Agadir/campus universitaire privé : Le flou perdure autour de l'annulation du projet**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-07-2007 19:54:30

- **Le lancement officiel par le Souverain devait avoir lieu il y a 15 jours**
- **Le microcosme gadiri s'interroge toujours**
- **Pourtant, le dossier des investisseurs est «nickel»**

Près de quinze jours après l'annulation du lancement du projet de complexe universitaire privé (cf. [www. leconomiste.com](http://www.leconomiste.com)) à Agadir par le Souverain, on continue dans le microcosme soussi à se torturer l'esprit à propos des raisons de cette décision. Cette situation, à laquelle aucune réponse officielle n'a été apportée, a laissé libre cours à la rumeur. Chacun y va de sa version pour donner des explications sur les causes de l'annulation de la cérémonie de pose de la première pierre.

Selon les dires des uns, «l'acquisition du terrain serait entachée d'irrégularité». «C'est un terrain qui a été retiré à la Chambre de commerce au bénéfice du groupe Mawrid», avancent certains. «L'idée de technopole privée n'est pas la leur, c'est la CCISA et par la suite celle d'une association dénommée Gepe et créée en 2001 ([www. leconomiste.com](http://www.leconomiste.com)) qui avaient été les premiers à former le projet», lancent d'autres. Ragots ou vérités? Face, en tous les cas, à ces allégations, les mis en cause, en occurrence les représentants du groupe Mawrid, maître du projet, présentent un dossier bien ficelé. Créé en 1989 à travers l'implantation d'un institut supérieur d'informatique appliquée et de management (Isiam), les fondateurs de l'entreprise projetaient déjà en 1990 d'étendre leur structure. Une orientation qu'ils communiquaient déjà aux autorités locales dans un courrier en date du 11 septembre 1990 pour solliciter l'affectation d'un terrain. Dans une autre lettre, en date du 10 juillet 1998, les dirigeants de l'établissement d'enseignement supérieur reviennent à la charge auprès du wali de l'époque et exposent leur idée de campus intégré. Dans ce document, ils précisait déjà à l'époque qu'ils disposaient d'un centre de promotion de la PME au sein de l'Isiam. Une démarche qui avait permis, selon eux, de soutenir la création de 14 entreprises. Une année après, ils réitérent leur demande d'octroi auprès de la Wilaya d'un terrain domanial et font clairement allusion, dans leur dossier, à un projet de centre «d'entrepreneurship» et création d'entreprise. Leur dossier recevra un avis favorable de la commission technique préfectorale le 15 mars 2001 pour l'affectation d'un terrain sis dans le prolongement du barreau Est-Ouest et suivra par la suite un long processus. Ce qui le fera cheminer tout d'abord en 2001 et 2002 par différents départements et via différents interlocuteurs. Parmi eux: l'Agence urbaine, les Domaines, la commission interministérielle et la commission provinciale dans laquelle figurait un représentant de l'Office régional de mise en valeur agricole (Ormva), puisqu'il s'agissait d'un terrain en zone agricole. En 2003, les démarches pour les formalités d'acquisition sont poursuivies par les intéressés. Ces derniers obtiennent ainsi en mars 2004 l'accord du ministère des Finances pour l'acquisition d'un terrain de 6,5 ha d'une valeur de plus de 8 millions de DH. L'acte de vente est dressé et le règlement du montant de l'acquisition est apporté par les concernés qui n'obtiendront leur autorisation de construire qu'en 2007. Quel est l'avis des institutionnels sur ce dossier? Les documents détenus auprès de la Wilaya et du Centre régional d'investissement concordent avec les déclarations et le dossier présenté par les investisseurs. D'un autre côté, Saïd Dor, président de la Chambre de commerce, d'industrie et des services d'Agadir

(CCISA) conforte la situation du groupe Mawrid. «En tant que Chambre de commerce, nous ne pouvons qu'encourager l'initiative privée», souligne l'élu. Pour lui, toutes ces rumeurs autour du projet en question n'ont aucunement lieu d'être. Elles cesseront sûrement avec le coup d'envoi des travaux du projet par le ministre de l'Enseignement supérieur. Selon une source sûre, cette cérémonie, à la suite de hautes instructions semblerait-il, auraient lieu à la fin du mois de juillet.

## **Investigations**

AU sein de la CCISA, les intervenants en charge du dossier soulignent que la Chambre de commerce n'est en aucun cas lésée au bénéfice du groupe Mawrid. «Il est vrai que notre établissement avait déposé une demande pour l'affectation d'un terrain du domaine privé de l'Etat.

Une commission provinciale nous avait affecté en février 2002 deux hectares sur le barreau Est-Ouest, mais la commission interministérielle, lors de la procédure d'acquisition, nous a informé qu'il était affecté à une autre partie, précise un représentant de la CCISA [ndlr: il s'agissait en occurrence du groupe Mawrid désigné à l'époque sous la dénomination «Isiam»]. Un autre terrain, mitoyen de celui du projet de campus universitaire privé, fut alors attribué à la Chambre de commerce en 2004. Mais depuis, la situation n'a pas bougé au niveau de ce dossier. C'est ce que déplorent en fait les responsables de la CCISA malgré leurs tentatives de relancer le dossier auprès de l'administration des Domaines. A la suite de nos investigations, il semblerait que les formalités d'acquisition n'aient pas avancé, car tous les intervenants en charge de l'expertise du terrain n'ont pas encore validé le PV d'expertise. Et pourtant, plus de trois ans se sont écoulés depuis la délivrance de l'avis favorable de la commission préfectorale en faveur du dossier de la CCISA.

Source : L'Economiste